



Mes chères concitoyennes

Mes chers concitoyens,

Budget : En 2015, pas d'augmentation des impôts !

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, soit plus de 177 000 € pour Villabé en 2015, votre équipe municipale a choisi de ne pas augmenter les impôts. Ce choix responsable et courageux correspond à ma volonté de préserver les villabéens de la crise économique et de les aider dans cette période difficile.

CRCI - LOI MAPTAM :

Fusion des agglos !

Le périmètre du futur ensemble intercommunal se précise, dans un format plus réduit qu'à l'origine, Villabé intègrerait une structure composée de la ville de Grigny, de l'agglomération Seine-Essonne (Corbeil-Essonnes), des deux SAN de Sénart (91 et 77) ainsi que de notre actuelle communauté d'agglomération Evry Centre Essonne. Cette nouvelle entité de 330 000 habitants permettra de regrouper deux pôles de compétitivité internationaux, le Nano-pôle et le Génopôle, faisant de Villabé la porte de la « na-

nobiotech valley » francilienne. Mon souhait de voir Evry et Corbeil-Essonnes travailler ensemble se concrétise enfin !

PROJETS DE LOGEMENTS :

Respect de nos engagements !

Contrairement aux folles rumeurs qui circulent, le Cirque de l'Essonne est un espace protégé au sein de notre Plan Local de l'Urbanisme (PLU). J'ai lancé sa révision, cependant, je maintiendrai la protection du Cirque de l'Essonne. Je rappelle que toute construction est interdite sur ce site aujourd'hui comme demain. Grâce aux négociations menées

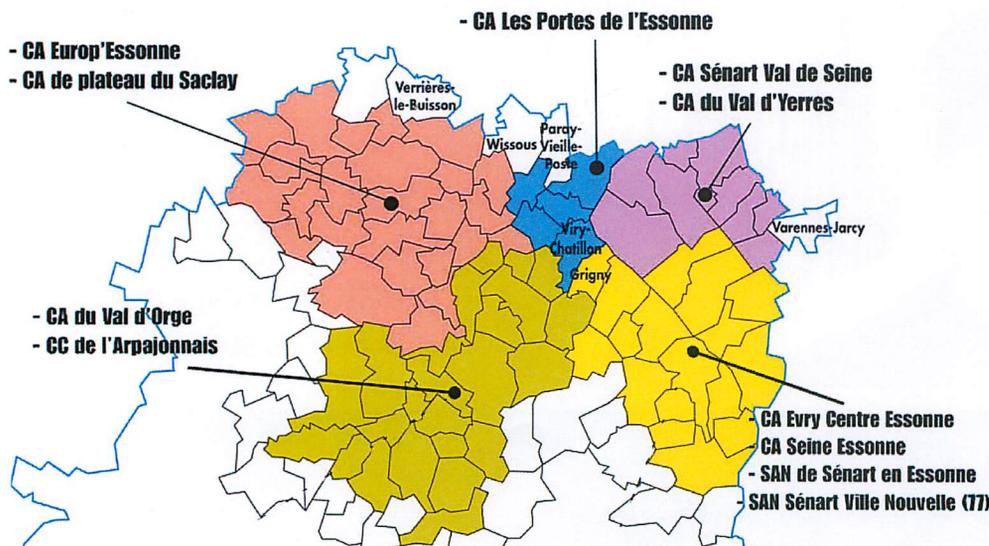
avec M. le Préfet, j'ai obtenu la suspension de l'amende SRU.

Nous avons signé un contrat de mixité sociale avec l'Etat qui impose à la commune d'atteindre l'objectif de 25 % en logements sociaux à horizon 2025 fixé par la loi.

Avec une population estimée à 5010 habitants en 2011, la commune de Villabé compte 1941 résidences principales dont 216 logements sociaux (11,23%) soit un déficit de 269 logements sociaux par rapport à la référence légale de 25 %.

Suite à une consultation menée avec les bailleurs franciliens, nous avons retenu I3F pour réaliser une opération de 70 logements chemin des Bas Cornus et non dans le Cirque de l'Essonne.

Je rappelle que nous avons l'obligation de construire ces logements, à défaut l'amende SRU aurait été en 2015 de 167 945.87 € brut soit 4.94 % de fiscalité locale. Elle peut aussi être quintuplée (450 000 €).



RAPPEL DES RÈGLE DU BON VIVRE ENSEMBLE :

Pas de bruit de tondeuse, de détritrus par terre !

Pour mémoire, l'article R. 1334-31 du code de la santé publique précise qu' « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Ce texte est repris par un arrêté municipal qui interdit les dimanches et jours fériés : les travaux de bricolage, d'entretien et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses... Ces travaux peuvent être effectués du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h30. De même, des poubelles sont installées sur la commune et

ont une vocation naturelle à recevoir les déchets, ce qui n'est pas le cas de nos espaces verts, de nos trottoirs et de nos rues.

Désormais, les contrevenants feront l'objet d'un **rappel à l'ordre en mairie** et d'une verbalisation le cas échéant. **Le temps est venu de se respecter et de respecter le bien commun.**

Par ailleurs, je vous rappelle que **le brûlage des feuilles est interdit.** Nous devons aussi entretenir les **trottoirs devant nos résidences** (désherbage, sablage en cas de verglas...).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Obligatoire depuis 2004, suite à l'explosion AZF de Toulouse notre commune ne dispose toujours pas de PCS. Je lance donc ce nouveau chantier et m'engage à ce que notre PCS soit opérationnel fin 2015. Tous les Villabéens (nes) qui souhaiteraient être volontaires pour participer bénévolement à la « réserve communale de protection civile » doivent se faire connaître en Mairie. Une fiche explicative est disponible à l'accueil.



ELECTIONS DÉPARTEMENTALES : Les 22 et 29 mars 2015

Nous sommes appelés aux urnes pour élire pour 6 ans, nos 2 conseillers départementaux (1 homme et 1 femme) qui remplaceront notre conseiller général. Le Département intervient dans de nombreux aspects de la vie quotidienne comme l'action sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté, la voirie, les collèges publics, les pompiers et les espaces naturels sensibles. Je vous donne donc rendez-vous les 22 et 29 mars dans l'un de nos 4 bureaux de vote.

Cordialement

Karl DIRAT

Le Maire

vice-président de la C.A.E.C.E

vice-président du SIARCE



Mairie de Villabé - 34, bis, avenue du 8 Mai 1945 - 91100 Villabé

M. LE MAIRE reçoit sur RDV tous les samedis de 9h00 à 12h00 - Tel : 01 69 11 19 75 - <http://www.villabe.fr/>